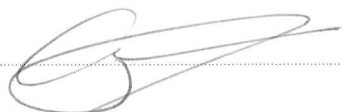


Je souhaite témoigner de la grande importance des
maintien des activités agricoles dans le département et le village
en particulier. Une miellerie, une bergerie, sont des moyens
d'existence pour des travailleurs de la terre.

Mais il ne paraît tout aussi important de bloquer toute
spéculation foncière et d'être pointilleux quant au
respect des lois en vigueur. Je crois savoir que seuls les
bâtements à usage agricole sont autorisés en zone agricole -
pas les bâtements à usage d'habitation.

Patrick ERARD habitant du village.



M. Michel Naure.

Après avoir pris connaissance du projet de
modification du PLU, je constate qu'il propose
toutes les opportunités nécessaires à l'installation
de ma fille comme éleveuse de brebis. Particulièrement
proposant ses produits en vente directe dans un
point de vente situé au belvédère.



PS: attestation de pratique ADSPA
concernant le projet.